

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil seize, le trente et un Mai à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur FROGER Alain, Maire.

Date de convocation : 24 Mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 02 Juin 2016

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Présents : FROGER Alain, BETTAL Khalil, RIVOAL Gwénola, MILLET Béatrice, BAZYLEWICZ Freddy, BAUDRIER Martial, DAUCE Didier, FAUCHEUX Brigitte, LE COZ Martine, LE FEUTEUN Mari-Charlotte, MOREAU Géraldine, POMMEREUL Gaëlle, RENAUDIN Franck, GUILLANEUF Nicolas,

Absent : PELLOIS Nicolas

MOREAU Géraldine a été élue secrétaire de séance.

N° 33-16 : MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

La délibération n°25-14, du 8 Avril 2016, a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 8 soit 4 membres du Conseil Municipal et 4 de la société civile.

Compte tenu de l'évolution des missions du CCAS (dispositif sortir, repas des aînés...), le nombre de membres élus ainsi que ceux représentant la société civile peut être augmenté à 5 dans chaque collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 12 pour, décide de fixer le nombre de membres de ce conseil d'administration à 5 membres élus et 5 autres membres nommés par Monsieur le Maire.

N° 34 - 16 : ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CCAS

La délibération n°33-16, du 31 Mai 2016, a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 10 soit 5 membres du Conseil Municipal et 5 de la société civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme RIVOAL Gwénola, LE COZ Martine, FAUCHEUX Brigitte, RENAUDIN Franck, BAZYLEWICZ Freddy comme membres du CCAS

N° 35- 16 : CONVENTIONS CAMP ET VACANCES SCOLAIRES CLAYES

Mme MILLET, adjointe à la Jeunesse, informe le Conseil Municipal que la commune de Clayes ne dispose plus de MJC sur son territoire. Ainsi, la commune de Parthenay de Bretagne a proposé aux élus de Clayes que les enfants de 10 à 14 ans participent aux activités de la MJC pendant les vacances ainsi qu'au camp de cette année qui se déroulera à PENVINS (56).

La commune de Clayes participera à hauteur de 100€ par enfant de Clayes présent au camp et 4€ pour les autres activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ces conventions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 36-16 : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

M BETTAL, adjoint à la culture, informe le Conseil Municipal d'une demande de changement d'horaires de la bibliothèque. En effet, la bibliothèque est actuellement ouverte le mercredi après-midi de 15h00 à 19h00 avec 2 binômes de bénévoles qui assurent l'ouverture. Or, il est compliqué de trouver des binômes pour réaliser ces permanences. La bibliothécaire propose d'ouvrir la bibliothèque le mercredi de 16h00 à 19h00. En contrepartie, il y aurait un nouveau créneau d'ouverture le samedi de 15h00 à 17h00. Ces horaires ont été validés par les bénévoles de la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les horaires d'ouverture de la bibliothèque à partir du 1^{er} septembre pour une année. Un bilan sera réalisé en juillet 2017 pour voir l'impact de ces changements.

Ainsi, les permanences de la bibliothèque, à partir du 1^{er} septembre, seront :

- Lundi : 16h15 -18h00
- Mercredi : 16h00 - 19h00
- Samedi : 10h00 – 12h30 et 15h00-17h00

N° 37-16 : ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager des travaux d'entretien de voirie cette année.

Il présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation réalisée auprès de quatre entreprises (le Parc Départemental, LEHAGRE, POMPEI, COLAS). Seulement, 3 entreprises ont répondu sur les travaux de PATA et une seule sur le marquage horizontale.

	Parc Départemental	Pompéi	Colas
PATA HT	7 250.00 €	7 320.00 €	7 760.00 €
Marquage horizontal HT	1 003.25 €	0.00 €	0.00 €
Total TTC	9 903.90 €	8 784.00 €	9 312.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le Parc Départemental d'Ille-et-Vilaine pour les travaux d'entretien de la voirie : PATA et marquage horizontal pour un montant de 8 253.25€ HT soit 9 903.90€ TTC

- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 38-16 : ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager des travaux sur l'éclairage public de la commune.

Il présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation réalisée auprès de deux entreprises.

	ERS	SPIE
Total HT	6 878.00 €	7 028.00 €
TVA	1 375.60 €	1 405.60 €
TTC	8 253.60 €	8 433.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise ERS pour un montant de 6 878.00 € HT soit 8 253.60€ TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 39-16 : REFECTION TROTTOIRS RUE DE LA NOE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager des travaux de réfection sur les trottoirs de la Rue de la Noé.

Il présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation réalisée auprès de trois entreprises (LEHAGRE, POMPEI, COLAS). Seulement, deux y ont répondu.

	POMPEI			COLAS		
	QTE	PU	Montant	QTE	PU	Montant
Préparation du support	724	8.60 €	6 226.40 €	672	6.30 €	4 233.60 €
Réfection en enrobés 0/6 noir	724	15.30 €	11 077.20 €	672	14.50 €	9 744.00 €
TOTAL HT			17 303.60 €			13 977.60 €
TVA			3 460.72 €			2 795.52 €
TTC			20 764.32 €			16 773.12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir le l'entreprise COLAS pour un montant de 13 977.60 € HT soit 16 773.12€ TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 40-16 : VENTE DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est sollicitée pour des demandes d'achats de terrain du domaine privé de la commune par des particuliers. Celles-ci ont été traitées par la réunion de pôles du 24 Mai dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une abstention et 13 pour :

- retient la proposition suivante pour l'ensemble des demandes d'achat de terrain du domaine privé de la commune par des particuliers dans l'agglomération :
 - fixe à 30€ le prix de vente le m² pour des terrains nus
 - fixe à 30€ + prix de vente du bois (cf délibération n°18-13 du 12 Mars 2013) + coût de replantation d'un arbre pour des terrains boisés
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ces ventes de terrains.

N° 41-16 : DENOMINATION IMPASSES PLACIS DE LA TOUCHE

En vue des constructions futures du lotissement privé situé au Placis de la Touche, la commune doit dénommer les impasses de ce lotissement.

Il est proposé au Conseil Municipal l'Impasse de la Barbotte et Impasse de la Varlope.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de nommer les voies : Impasse de la Barbotte et Impasse de la Varlope.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 42-16 : CONVENTION ECO-PATURAGE

La commune de Parthenay de Bretagne dispose de deux terrains en zones humides où un éco pâturage va être installé.

Il a été souhaité par la collectivité de faire appel au chevrier de la commune.

Cette convention est signée pour une année. L'année 2016 sera une année test.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette convention.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N° 43-16 : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

M BETTAL, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une première décision modificative concernant le budget communal 2016.

Une partie de cette décision concerne l'investissement des services techniques et l'autre le personnel

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
21	Immobilisation corporelle	+ 2 000€
2188	Opération 17 : autres immobilisations corporelles	+ 2 000€
020	Dépenses imprévues	• 2 000€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
012	Charges de personnels	+ 1 000€
6218	Autres personnels extérieurs	+ 1 000€
022	Dépenses imprévues	• 1 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

